

La prison de Bordeaux et sa population (de 1912 à 1940)

Dominique Delisle

Volume 9, numéro 1-2, 1976

L'emprisonnement au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017050ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017050ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Delisle, D. (1976). La prison de Bordeaux et sa population (de 1912 à 1940). *Criminologie*, 9(1-2), 23–59. <https://doi.org/10.7202/017050ar>

LA PRISON DE BORDEAUX
ET SA POPULATION
(DE 1912 à 1940)

Dominique Delisle

La prison de Bordeaux — l'actuel établissement de détention de Montréal — a été construite en vue de remplacer la vieille prison commune. En effet, elle est devenue trop petite pour recevoir les prévenus, les détenus condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement et les sujets attendant leur transfert à l'asile, à une école de réforme pour juvéniles ou au pénitencier.

La lecture des rapports des inspecteurs des prisons de la province de Québec, d'une part, et du ministre des Travaux publics et du travail de la province de Québec, d'autre part, révèle *les étapes successives ayant conduit à la fermeture, le 15 août 1913, de la prison du Pied-du-courant, sise rue Notre-Dame Est.*

Le premier transfert de prisonniers, dont le nombre s'élevait à 100, de la prison du Pied-du-courant à celle de Bordeaux eut lieu le 18 novembre 1912¹. La population de l'ancienne prison atteignait encore un total de 402 personnes incarcérées dont 45 attendant leur procès et 356 condamnés.

Selon le rapport de M. C.A. Vallée, premier directeur de la nouvelle prison, en date du 26 juillet 1913². «La vieille prison du district de Montréal sera désaffectée le mois d'août prochain après le transfert du dernier contingent des prisonniers à la prison de Bordeaux...»

«En 1912, *plusieurs centaines* de prisonniers ont été transférés à la nouvelle prison de Bordeaux», constate-t-il. Il est donc possible

1. 43e rapport des inspecteurs des prisons de la province de Québec pour l'année 1912, p. 43, in : Documents de la session 1913, vol. 47, n° 4.

2. Appendice n° 6 du Rapport général du ministre des Travaux publics et du travail pour la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1913, in : Documents de la session, 1913, vol. 47, n° 3, p. 146 et 147.

de déduire de ces deux sources de renseignements que les transferts en question ont dû être effectués entre le 18 novembre 1912 et le 31 décembre de la même année.

D'autres transferts ont suivi en 1913, jusqu'à la fermeture de la prison du Pied-du-courant, le 15 août 1913. Lors d'une visite de l'inspecteur Woods à la nouvelle prison le 5 septembre 1913, il y avait 541 (*sic*) prisonniers dont 58 prévenus et 453 condamnés et, durant sa visite du 11 décembre 1913, 588 sujets répartis en 94 prévenus et 494 détenus³.

Une fois ces précisions apportées sur les premières entrées des personnes incarcérées à la prison de Bordeaux, notre analyse va porter essentiellement, sur le mouvement, ou l'évolution, de la population de cette prison depuis sa mise en fonctionnement (partielle, en 1912, complète, en 1913) jusqu'à l'année 1940 comprise. Il s'agit particulièrement d'étudier, à partir de la documentation pertinente relative à la population de l'établissement de Bordeaux, de 1912 à 1940, les données concernant les admissions en général des prisonniers et la répartition des admissions, ou des condamnations, d'après les types de délits, les types de sentences, l'âge, la profession et l'instruction.

Jusqu'à ce jour, aucune recherche de ce genre relative à la prison de Bordeaux n'a été entreprise et malgré ses limites — en raison surtout de la mauvaise qualité des statistiques de l'époque et de la valeur intrinsèquement relative du procédé de l'échantillonnage choisi — elle peut apporter une utile contribution à l'histoire des prisons du Québec.

A. UTILISATION DES STATISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES POUR LES ANNÉES 1912-1930

La première source de renseignements concernant la population de la prison de Bordeaux depuis son ouverture se trouve dans «les statistiques des établissements pénitentiaires (prisons, écoles de réforme et écoles d'industrie)», ainsi nommées et contenues dans les documents de la session, à la suite des rapports des inspecteurs des prisons de la province de Québec. Il s'agissait donc pour nous

3. 44e Rapport des inspecteurs des prisons de la province de Québec pour l'année 1913, p. 37, *in* : Documents de la session, 1914, vol. 48, n° 4. L'un des chiffres 541, 58 et 453 doit être erroné, car le total de 58 et 453 ne correspond pas à 541.

de reproduire les tableaux présentés dans ces documents, puis de ne retenir et commenter que les résultats spécifiques à l'objet de la recherche, soit les types de délits, les types de sentences, l'amende, les raisons de la libération, l'âge, la récidive, la profession et l'instruction.

Plusieurs remarques sont à faire au sujet de ces variables :

a) Il est à noter qu'il n'y a des renseignements concernant l'amende pour cette période 1912-1930, que pour les années 1912 à 1915 et 1918 et 1920;

b) En outre, les informations concernant la récidive — lorsqu'elles existent (notamment quant au nombre des entrées et sorties annuelles des récidivistes et aux motifs de leurs condamnations) — ne sont rapportées que pour les années 1914-1924;

En conséquence de cette absence ou insuffisance de renseignements sur l'amende et la récidive, absence qui se renouvelle quant à la récidive à partir de 1935, nous avons exclu ces deux variables de l'analyse des résultats;

c) Nous avons restreint la classification des types de délits à 17 catégories (assauts, flânerie, fauteur, ivresse, infraction aux lois municipales, fréquentation de maison de débauche, entretien de maison de débauche, vente de boisson sans licence, vagabondage, vol avec effraction, vol par serviteur, autres vols, tentative de vol, recel, dommage à la propriété, meurtre et tentative de meurtre, autres causes), telles que retenues dans les documents parlementaires (et ce, seulement à partir de 1914) afin de correspondre davantage aux classes de délits constituées pour la période suivante.

Le regroupement des nouvelles catégories comprend :

— Biens sans et avec violence : vol avec effraction, vol par serviteur, autres vols, tentative de vol, recel, dommage à la propriété, fauteur.

— Crimes contre les personnes : assauts, meurtres et tentatives de meurtres.

— Mœurs : fréquentation et entretien de maison de débauche.

— Drogues et alcoolisme : vente de boisson sans licence.

— Nuisances publiques sans victime : flânerie, vagabondage, ivresse.

— Infractions aux lois municipales : idem (titre correspondant à son contenu).

— Autres causes : À la différence de la catégorie « autres causes » constituée pour la période 1931-40 en connaissance de son contenu, il est impossible par contre, de savoir ce que cette catégorie recouvre ici.

d) L'évolution de la population d'après le niveau d'instruction sera étudiée seulement de 1912 à 1930 et d'après la profession de 1914 à 1930, en raison de l'absence de renseignements pour les autres années.

e) Du fait que les variables qui importaient à notre étude n'ont été enregistrées dans les statistiques officielles que jusqu'en 1930 inclus, nous avons dû rechercher une autre source d'information.

B. UTILISATION DES STATISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES POUR 1931-1940 :

Nous avons alors eu recours pour les années suivantes (1931-1940) au procédé de l'échantillonnage, à partir des renseignements notés dans les registres d'écrou de la prison de Bordeaux — et parfois, à titre de vérification, dans les registres des libérations de cette même prison — dont l'accès et l'utilisation nous ont été assurés par les Archives nationales du Québec à Montréal.

1. L'ÉCHANTILLONNAGE

N'ayant pu, dans le temps dont nous disposions, relever toutes les informations propres à chaque prisonnier admis de 1931 à 1940 à la prison de Bordeaux, nous avons retenu un cas sur 40. La représentativité obtenue peut être considérée comme valable, compte tenu d'un total annuel de prisonniers admis variant de 6 400 à 9 300 environ.

Il en ressort que l'échantillon varie entre un maximum de 233 prisonniers, en 1931, et un minimum de 161, en 1936.

2. LA CUEILLETTE DES DONNÉES

Les données ont été ramassées en fonction de l'objectif de notre étude. Il nous a paru intéressant de considérer l'évolution

de la population de 1931 à 1940, sous les mêmes angles que ceux retenus pour la période précédente, c'est-à-dire, les types de délit, les types de sentence, l'amende, les raisons de la libération, l'âge, la récidive. Cependant, pour les motifs déjà indiqués, nous n'avons pas étudié le mouvement de la population d'après la récidive ou les condamnations à l'amende. De même, faute de renseignements dans les registres d'érou concernant le niveau d'instruction et faute d'avoir relevé les informations relatives au métier ou à l'occupation, nous avons exclu de l'analyse des résultats, quant à cette période, l'instruction et la profession.

3. LES ADMISSIONS DU 1-1-1912 AU 31-12-1940

Dans la première partie de cette étude, il est intéressant d'analyser tout d'abord *l'évolution de la population générale* admise à l'établissement de détention de Montréal de 1912 à 1940, telle que nous l'indiquons ci-dessus:

TABLEAU 1
Nombre d'admissions de 1912 à 1940

Année	Nb	Année	Nb	Année	Nb
1912	5 679	1922	5 510	1932	7 920
1913	7 193	1923	5 234	1933	7 278
1914	6 677	1924	6 026	1934	7 174
1915	5 071 ⁽⁴⁾	1925	6 612	1935	7 164
1916	3 398	1926	5 677	1936	6 422
1917	3 615	1927	6 373	1937	7 444
1918	3 956	1928	6 089	1938	7 631
1919	4 321	1929	7 258	1939	6 949
1920	4 407	1930	6 990	1940	6 603
1921	6 618	1931	9 284		

L'examen du tableau 1, appelle différentes constatations :

Bien qu'aucune remarque n'ait été faite à ce sujet sous les tableaux se rapportant aux années 1912 et 1913, il faut supposer que les admissions qui s'élèvent à 5 679, en 1912, et à 7 193, en 1913, concernent le total des prisonniers entrés, aussi bien, à l'ancienne prison du Pied-du-courant, fermée le 15 août 1913, qu'à la nouvelle prison de Bordeaux.

En ce qui a trait aux admissions, elles ont varié entre deux extrêmes : le plus bas taux, — 3 398 — en 1916, le plus haut — 9 284 — en 1931. Le montant inférieur des admissions en 1916

4. Les documents parlementaires révèlent dans d'autres tableaux, pour l'année 1915, un total d'admissions s'élevant à 4 516 au lieu de 5 071.

a été atteint à la suite d'une baisse marquée des entrées à la prison, en passant de 5 071, ou 4 516, en 1915 à 3 398, en 1916. Ce n'est qu'en 1920 — la première guerre mondiale étant terminée — que le nombre des admissions 4 407 retrouve, après une progression, le niveau qu'il avait à peu près en 1915, soit 4 516 admissions. Quant au «record» des admissions en 1931, il s'est produit de façon spectaculaire, durant cette période dite de la grande dépression économique, puisque le nombre des admissions est passé de 6 990, en 1930 à 9 284, en 1931, — augmentation de près de 2 300 en un an.

Deux paliers apparaissent parallèlement :

— En 1914, 1921, 1925, 1927, 1936, et 1940, le total des admissions annuelles s'équilibre au niveau de 6 400 et 6 700 environ.

— Le deuxième niveau, plus élevé, se stabilise autour de 7 000 à 7 400 admissions par an. Il s'agit des années 1913-1929-1930-1933-1934-1935-1937 et 1939.

Une étude plus poussée de cette population permet de distinguer les deux catégories majeures qu'elle comprend soit *les prévenus* et *les détenus* et de suivre *leur évolution respective*.

Cependant les statistiques officielles relatives à la période 1912-1930 ne rapportent que le nombre de détenus et de prévenus présents le premier jour de chaque année, tel que nous le montre le tableau 2.

Celui-ci révèle ainsi que le pourcentage de détenus s'élève le plus souvent au-dessus de 80%, et même en 1923, jusqu'à 90%. C'est en 1921 qu'il atteint son niveau le plus bas, soit 64,52%.

Néanmoins, ces résultats sont à nuancer par l'analyse du tableau qui indique un taux moins élevé de condamnés par rapport au nombre des prisonniers entrés et sortis dans l'année.

Il est possible de conclure que l'analyse du tableau 3, à la différence de celle du tableau 2, révèle un pourcentage de détenus qui ne dépasse qu'une seule fois — en 1922 — les 80%. Le plus souvent, il s'échelonne entre 60% et 70%. Cette différence s'explique par le fait que les détenus séjournent plus longtemps en institution.

Quant à la *période suivante (1931-1940)*, un calcul approximatif du nombre de détenus et de prévenus peut être fait à partir des résultats donnés par l'ordinateur relativement au pourcentage

TABLEAU 2
Répartition des détenus et des prévenus présents le 1^{er} janvier (1912-30)

Année	Détenus		Prévenus		Population totale	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1912	368	87,82	51	12,17	419	99,99
1913	334	87,66	47	12,33	381	99,99
1914	502	84,09	95	15,91	597	100,00
1915	490	88,29	65	11,71	555	100,00
1916	270	87,67	38	12,33	308	100,00
1917	234	84,48	43	15,52	277	100,00
1918	234	78,26	65	21,74	299	100,00
1919	254	85,81	42	14,19	296	100,00
1920	204	71,33	82	28,67	286	100,00
1921	211	64,52	116	35,48	327	100,00
1922	329	81,03	77	18,97	406	100,00
1923	459	90,00	51	10,00	510	100,00
1924	315	82,46	67	17,54	382	100,00
1925	373	80,74	89	19,26	462	100,00
1926	413	84,11	78	15,89	491	100,00
1927	343	80,52	83	19,48	426	100,00
1928	332	74,94	111	25,06	443	100,00
1929	388	81,00	91	19,00	479	100,00
1930	397	73,65	142	26,34	539	99,99

TABLEAU 3
Pourcentage de détenus par rapport aux admissions et aux sorties

Année	Admissions	Sorties	Nb	Détenus	
	Nb	Nb		% par rapport aux	
				Admissions	Sorties
1912	5679	5717	3890	68,49	68,04
1913	7193	6977	5540	77,01	79,40
1914	6677	6719	4916	73,63	73,17
1915	5071	5318	3203	63,16	60,23
1916	3398	3429	2231	65,66	65,06
1917	3615	3593	2201	60,88	61,26
1918	3956	3959	2546	64,36	64,31
1919	4321	4331	3004	69,52	69,36
1920	4407	4366	3004	68,16	68,80
1921	6618	6539	4920	74,34	75,24
1922	5510	5406	4409	80,02	81,56
1923	5234	5362	3676	70,23	68,56
1924	6026	5946	4081	67,72	68,63
1925	6612	6583	4651	70,34	70,65
1926	5677	5742	3724	65,60	64,85
1927	6373	6356	4225	66,29	66,47
1928	6089	6053	3911	64,23	64,61
1929	7258	7198	4724	65,09	65,63
1930	6990	6849	4679	66,94	68,32

TABLEAU 4
Pourcentage d'incarcérés d'après les raisons de leur libération

Année	Plainte retirée Acquittement Sine die (1)	Fin de sentence (2)	Sous caution (3)	Libération conditionnelle (4)	Sentence suspendue (5)	Parole (6)	Temps en prison (7)	Amende payée (8)	Ordres spéciaux (cour sup. etc.) (9)	Transfert au pénitencier (10)	Renvoi (11)	Autres (12)
1931	2.6	50.2	13.3	2.1	3.0	4.3	3.4	4.7	3.0	5.6	4.3	3.4
1932	2.5	51.5	10.6	2.5	4.0	5.1	1.5	6.1	2.0	7.1	3.5	3.5
1933	3.3	44.6	13.0	3.3	2.7	5.4	3.8	2.7	2.2	8.7	2.7	7.6
1934	2.8	41.7	15.6	1.7	1.7	6.1	3.9	6.1	5.0	7.8	1.7	6.1
1935	1.7	43.3	20.0	—	.6	3.9	6.1	7.2	6.1	2.8	2.2	6.1
1936	1.2	57.8	20.5	.6	4.3	1.9	1.9	4.3	2.5	1.2	1.2	2.5
1937	.5	58.3	16.6	.5	3.2	2.1	2.7	4.3	1.6	5.3	1.1	3.7
1938	1.6	51.6	8.9	1.6	2.1	5.7	3.6	7.3	4.2	6.8	2.1	4.7
1939	—	45.7	16.8	1.7	2.3	5.8	6.4	6.4	8.1	1.2	1.7	4.0
1940	1.8	56.6	8.4	—	1.8	6.6	3.0	4.8	3.6	8.4	.6	4.2
Moyenne 1931-40	1.8	50.1	14.2	1.5	2.6	4.7	3.6	5.4	3.8	5.6	2.2	4.6

d'incarcérés d'après les raisons de leur libération et contenus dans le tableau 4.

Ce tableau 4 permet de procéder à des regroupements contenus dans le tableau 5. D'un côté, l'ensemble des colonnes intitulées «fins de sentence, libération conditionnelle, amende payée, ordres spéciaux, transfert au pénitencier» ne concerne que des personnes restées en prison à titre de détenus. De l'autre, l'addition des colonnes «plainte retirée — acquittement — *sine die*, sous caution, sentence suspendue, parole, temps en prison, renvoi» nous donne le total des prévenus. Enfin, la colonne «autres» comprend aussi bien des détenus que des prévenus.

Il résulte du tableau 5 que le pourcentage de détenus, de 1931 à 1940 est comparable aux résultats rapportés dans le tableau 3, puisqu'il varie en général entre 60% et 75%.

TABLEAU 5
*Répartition des prévenus et des détenus admis
de 1931 à 1940,
calculée à partir du tableau 4*

Année	Prévenus	Détenus	Autres (détenus-prévenus)	Total
1931	30,9	65,6	3,4	99,9
1932	27,2	69,2	3,5	99,9
1933	30,9	61,5	7,6	100,0
1934	31,8	62,3	6,1	100,2
1935	34,5	59,4	6,1	100,0
1936	31,0	66,4	2,5	99,9
1937	26,2	70,0	3,7	99,9
1938	24,0	71,5	4,7	100,2
1939	33,0	63,1	4,0	100,1
1940	22,2	73,4	4,2	99,8
Moyenne 1931-1940	29,1	66,4	4,6	100,1

C. LA RÉPARTITION DES ADMISSIONS OU DES CONDAMNATIONS SELON LE TYPE DE DÉLIT

Étant donné que, d'une part, les résultats concernant les types de délit sont considérés dans les documents de la Session en regard seulement des détenus, alors que, de 1931 à 1940, ils le sont d'après la grandeur totale des échantillons et, d'autre part, le contenu des catégories de délits n'est pas tout à fait pareil selon qu'il s'agisse de l'une ou l'autre période, c'est en deux temps qu'a été faite l'étude

TABLEAU 6
Répartition des détenus selon le type de délits

	1914		1915		1916		1917		1918		1919		1920		1921		1922	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Vols de biens sans et avec violence	851	17	531	17	353	16	366	17	431	17	700	23	607	20	933	19	697	16
Crimes contre les personnes	234	5	112	3	70	3	55	2	58	2	108	4	111	4	86	2	47	1
Mœurs	26	1	42	1	29	1	66	3	88	3	144	5	153	5	82	2	102	2
Drogue et alcoolisme	29	1	16	0,50	18	1	23	1	21	1	21	1	27	1	47	1	305	7
Nuisances publiques sans victime	729	15	259	8	220	10	185	8	261	10	347	12	374	12	489	10	491	11
Flânerie, vagabondage	2 230	45	1 420	44	1 039	47	996	45	845	33	850	28	1 471	49	1 955	40	1 685	38
ivresse																		
TOTAL	2 959	60	1 679	52	1 259	57	1 181	53	1 106	43	1 197	40	1 845	61	2 444	50	2 176	49
Lois municipales	319	6	137	4	104	5	76	3	43	2	94	3	89	3	102	2	117	3
Autres	498	10	686	21	398	18	434	20	799	31	740	25	172	6	1 226	25	965	22
TOTAL (Population)	4 916	100	3 203	100	2 231	100	2 201	100	2 546	100	3 004	100	3 004	100	4 920	100	4 409	100

TABLEAU 6A (SUITE)
Répartition des détenus selon le type de délits

	1923		1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Vols de biens sans et avec violence	523	14	714	17	966	21	846	23	711	17	822	21	949	20	1 261	27
Crimes contre les personnes	55	1	69	2	131	3	34	1	70	2	100	3	110	2	121	3
Mœurs	133	4	112	3	123	3	82	2	75	2	71	2	102	2	66	1
Drogue et alcoolisme	435	12	485	12	608	13	631	17	526	12	461	12	456	10	365	8
Nuisances publiques sans victimes	268	7	352	9	447	10	366	10	406	10	382	10	768	16	614	13
Flânerie, vagabondage																
ivresse	1 390	38	1 408	34	1 651	35	969	26	1 527	36	1 010	26	1 280	27	843	18
TOTAL	1 658	45	1 760	43	2 098	45	1 335	36	1 933	46	1 392	36	2 048	43	1 457	31
Lois municipales	35	1	17	0.42	80	2	39	1	389	9	167	4	204	4	194	4
Autres	837	23	924	23	645	14	757	20	521	12	899	23	855	18	1 215	26
TOTAL (Population)	3 676	100	4 081	100	4 651	100	3 724	100	4 225	100	3 911	100	4 724	100	4 679	100

du mouvement de la population de la prison en considération de la cause de la condamnation.

Répartition des détenus selon le type de délit (1914-1930)

D'après les tableaux 6-6A, l'ordre décroissant d'importance selon lequel les infractions ont été commises est le suivant :

Les nuisances publiques sans victime — spécialement l'ivresse — :

Le pourcentage de cas d'ivresse varie de près du tiers à la moitié, notamment, en 1920, il atteint 49%. Il y a une exception, en 1930, où l'on trouve un minimum de 18% de sujets condamnés pour ivresse. Cette année-là, le pourcentage le plus élevé de délits concernait les vols des biens sans et avec violence 27%.

Cependant, dans tous les cas, c'est la catégorie des nuisances publiques sans victime qui vient constamment en premier lieu, en variant de 31%, en 1930 à 61%, en 1920.

En seconde position se trouve la classe *des vols de biens sans et avec violence* (minimum : 14%, en 1923 — maximum = 23% en 1919).

Au même niveau, le groupe des infractions intitulé «*Autres*» (dont les documents officiels ne donnent aucune description) comporte une variation de 6% en 1920 à 31% en 1918, assez comparable à celles des vols de biens sans et avec violence. Selon les années, l'importance numérique de ce groupe, dépasse ou suit cette catégorie.

Les accusés de flâneries et de vagabondages forment aussi un groupe assez substantiel variant de 7% en 1923, à 16% en 1929.

La catégorie «*drogue et alcoolisme*», qui ne se rapporte, pour cette période qu'aux ventes de boissons «sans licence», alors qu'elle n'avait impliqué qu'un nombre minime de prisonniers pendant huit ans s'est subitement gonflée, en passant de 0,95% en 1921 à 7% en 1922. À partir de 1922, son taux dépasse toujours celui des crimes contre les personnes, puisqu'il varie de 8% en 1930 à 17% en 1926.

Les infractions aux lois municipales, de même que les deux autres types de délits, (mœurs et crimes contre les personnes), atteignent un taux inférieur à 10%. On peut donc placer ces trois catégories en queue de liste. Selon les années, l'une prend le pas

sur l'autre, mais de toute façon, leur degré d'importance vient toujours après les cinq classes précédemment citées.

Répartition des échantillons selon le type de délits (1931-40)

Les tableaux 7-7A indiquent que les types de délits se classent entre 1931-1940 dans un ordre d'importance différent de celui de la période précédente.

Cette fois-ci, le groupe des délits contre les biens, sans et avec violence, se situe à la première place. Les pourcentages varient entre un minimum de 38% en 1940 et un maximum de 55% en 1936. Ils sont donc plus élevés que ceux qui s'échelonnaient entre les extrêmes 14% et 23% au cours de la période 1914-1930.

La catégorie des délits de «nuisances publiques sans victime», cédant sa préséance des années 1914-1930, prend ici le deuxième rang. Les pourcentages la concernant sont de beaucoup inférieurs aux niveaux qu'ils atteignaient auparavant. Ils varient en effet de 14% en 1933 à 26% en 1940.

Les *délits relatifs aux drogues et à l'alcoolisme* viennent en troisième position, au moins pour les années 1931, 1932, 1934, 1935, 1939 et 1940, en variant de 9% en 1940 à 15% en 1934. Quant aux autres années, le taux est inférieur avec un minimum de 4% en 1936 et 1937 et un maximum de 8% en 1933.

Le total des catégories 7, 9, 10, 11, soit celles relatives «aux nuisances publiques avec victimes», «infractions contre l'État», «auto» et autres permet d'obtenir une catégorie numériquement comparable à celle intitulée «autres» pour la période 1914-1930. Ce nouvel ensemble se situe alors en pourcentage au même niveau à peu près que les délits «drogue et alcoolisme», avec un minimum de 5% en 1936 et un maximum de 15% en 1935.

Les infractions contre les mœurs forment une catégorie plus vaste que celle qui ne concernait, de 1914 à 1930, que la fréquentation et l'entretien des maisons de débauche. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'un niveau supérieur des taux qui varient de 3% en 1935 à 9% en 1931.

Les crimes contre les personnes suivent de près la précédente catégorie et même — certaines années — ils la dépassent en pourcentage, notamment en 1932 (7% contre 6%), en 1935 (6% contre 3%), en 1939 (9% contre 7%). Ils leur sont égaux deux fois, en 1933, avec 9%, et en 1934, avec 6%.

TABLEAU 7
Répartition du pourcentage des détenus selon
le type de délit

	1931	1932	1933	1934	1935	1936
	%	%	%	%	%	%
1. Vols sans violence de biens	37	37	42	40	44	52
2. avec violence	3	3	5	4	3	3
TOTAL	40	40	47	44	47	55
3. Crimes contre les personnes	7	7	9	6	6	5
4. Mœurs	9	6	9	6	3	7
5. Drogue et alcoolisme	15	14	8	15	10	4
6. Nuisances sans victime	17	19	15	16	17	19
7. publiques avec victime	3	2	3	2	2	1
8. Lois municipales et particulières	1	2	3	1	3	4
9. Infractions contre l'État	—	—	1	1	2	1
10. Auto	3	4	4	4	6	4
11. Autres	6	5	3	5	4	1
TOTAL (échantillon)	100	100	100	100	100	100
Autres (total des catégories 7, 9, 10, 11)	12	11	10,5	12	14	7

TABLEAU 7A (SUITE)
Répartition des prisonniers selon le type de délits

	1937	1938	1939	1940	1931 à 1940
	%	%	%	%	%
1. Vols sans violence de biens	37	46	38	33	40
2. avec violence	4	2	1	5	3
TOTAL	41	48	39	38	43
3. Crimes contre les personnes	5	5	9	2	6
4. Mœurs	10	8	7	7	7
5. Drogue et alcoolisme	4	5	14	9	10
6. Nuisances sans victime	25	25	20	26	20
7. publiques avec victime	2	1	2	3	2
8. Lois municipales et particulières	6	2	3	5	3
9. Infractions contre l'État	1	0,5	—	4	1
10. Auto	3	3	2	1	3
11. Autres	3	5	3	4	4
TOTAL (échantillon)	100	100	100	100	100
Autres (Total des catégories 7, 9, 10, 11)	9	8,5	8	12	10

Les infractions aux lois municipales et particulières se situent, comme auparavant, au bas de l'échelle, ainsi que les catégories «nuisances publiques avec victime», «infractions contre l'État» et «auto» (délits concernant l'usage des automobiles).

D. LA RÉPARTITION DES PRISONNIERS OU DES CONDAMNÉS SELON LE TYPE DE SENTENCE

Comme dans la section précédente, il faut distinguer les deux périodes de notre étude. En effet, d'une part, les documents parlementaires qui rapportent les différentes sentences encourues par les détenus (et non par tous les sujets admis) les répartissent en cinq catégories, condamnation à une peine d'amende, à l'École de réforme, à la prison, au pénitencier et à mort. D'autre part, dans les registres d'écrou des années 1931-1940, la colonne relative au type de sentence rend compte des décisions juridictionnelles en des termes plus larges que dans la précédente période, puisqu'elle concerne non seulement les détenus, mais les prévenus.

Ayant été dans l'impossibilité de former des catégories homogènes de sentences pour l'ensemble des années 1912-1940, nous devons étudier en deux temps le mouvement de la population de la prison, relativement à cette variable.

La répartition des détenus selon le type de sentence (1912-1930)

1. Une première remarque s'impose quant aux condamnations à l'amende et à l'École de réforme. Dans les deux cas, elles n'ont été prononcées que d'une manière épisodique, pendant les années 1912, 1913, 1914, 1915, 1918 et 1920, quant à l'amende, et pendant les années 1915 à 1917, quant à l'envoi dans une école de réforme. Ensuite, il est étonnant de constater qu'en un an, les sentences à une peine d'amende passent de 1 en 1912 à 4 077 en 1913, comme on le constate sur la base du tableau statistique 8 :

On peut avancer l'hypothèse selon laquelle les amendes n'étaient plus considérées comme type de sentence — et ce, de façon constante — à partir de 1921. En effet, dans les registres d'écrou des années 1931-1940, les peines d'amende sont toujours inscrites alternativement à une peine d'emprisonnement. Il semble donc qu'à partir de 1921 surtout, il y a eu une nouvelle façon d'inscrire les peines d'amende dans les registres. C'est pourquoi les amendes, dès 1921, ne sont plus retenues dans les statistiques

TABLEAU 8
Répartition des détenus selon le type de sentence

	1912			1913			1914			1915			1916			1917		
	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum
Amende	1	0,02	/	4 077	74	/	26	1	/	10	,31	/	—	—	—	—	—	—
École de réforme	↑	↑	/	↑	—	/	—	—	/	23	1	/	41	2	/	18	1	/
Moins de 8 jrs	—	—	—	—	—	—	269	5	5	106	3	3	179	8	8	95	4	4
8 jrs à 15 jrs	2 738	66	—	657	12	—	302	6	11	189	6	9	333	15	23	283	13	17
15 jrs à 1 mois	↓	↓	66	↓	12	1 376	28	39	913	28	37	390	17	40	470	21	38	
1 à 2 mois	708	17	83	292	5	1 055	21	60	611	19	56	520	23	63	536	24	62	
2 à 3 mois	257	6	89	33	1	956	19	19	779	24	80	297	13	76	279	13	75	
3 à 6 mois	260	6	95	226	4	406	8	87	227	7	87	124	5	81	185	8	83	
6 mois à 1 an	83	2	97	89	2	303	6	93	164	5	92	136	6	87	163	7	90	
1 an à 2 ans	21	0,50	97	—	—	65	1	94	51	2	94	78	3	90	57	3	93	
2 à 5 ans	82	2	99	89	2	26	108	2	96	96	3	97	108	5	95	86	4	97
Plus de 5 ans	22	1	100	33	1	27	48	1	97	32	1	98	25	1	96	28	1	98
A mort	5	0,12	100	1	0,02	27	2	0,04	99	2	0,06	98	—	—	—	1	0,04	98
TOTAL	4 177	100		5 542*	100*		4 916	100		3 203	100		2 231	100		2 201	100	

* inclus = 22 contraintes par corps et 23 condamnés pour dettes: respectivement .40% et .41%.

TABLEAU 8A (suite)
Répartition des détenus selon le type de sentence

	1918			1919			1920			1921			1922			1923		
	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum
Amende	356	14	/	—	—	—	72	2	/	—	—	—	—	—	—	—	—	—
École de réforme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moins de 8 jurs	20	1	1	63	2	2	—	—	—	591	12	12	746	17	17	565	15	15
8 à 15 jrs	210	8	9	729	24	26	1 272	42	42	1 460	30	42	372	8	25	338	9	24
15 jrs à 1 mois	699	27	36	368	12	38	845	28	70	1 041	21	63	537	12	37	498	14	38
1 à 2 mois	494	19	55	741	25	63	265	9	79	913	19	82	912	21	58	969	26	64
2 à 3 mois	253	10	65	313	10	73	171	6	85	247	5	87	369	8	66	281	8	72
3 à 6 mois	152	6	71	214	7	80	177	6	91	256	5	92	498	11	77	384	10	82
6 mois à 1 an	190	7	78	198	7	87	67	2	93	139	3	95	432	10	87	330	9	91
1 à 2 ans	113	4	82	83	3	90	4	0,13	93	100	2	97	272	6	93	163	4	95
2 à 5 ans	38	1	83	228	8	98	113	4	97	140	3	100	197	4	97	127	3	98
Plus de 5 ans	19	1	84	61	2	100	18	1	98	33	1	101	56	1	98	20	1	99
A mort	2	0,08	85	6	0,20	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,03	99
TOTAL	2 546	100		3 004	100		3 004	100		4 920	100		4 391	100		3 676	100	

TABLEAU 8B (suite)
Répartition des détenus selon le type de sentence

	1924			1925			1926			1927			1928			1929			1930		
	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum
Amende	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
École de réforme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moins de 8 jrs	602	15	15	806	17	17	490	13	13	554	13	13	253	6	6	694	15	15	920	20	20
8 à 15 jrs	299	7	22	471	10	27	586	16	29	395	9	22	236	6	12	1 004	21	36	917	20	40
15 jrs à 1 mois	658	16	38	693	15	42	443	12	41	1 277	30	52	1 317	34	46	808	17	53	585	12	52
1 à 2 mois	779	19	57	739	16	58	375	10	51	458	11	63	481	12	58	544	12	65	555	12	64
2 à 3 mois	322	8	65	295	6	64	279	7	58	251	6	69	254	6	64	263	6	71	208	4	68
3 à 6 mois	647	16	81	801	17	81	839	23	81	729	17	86	725	19	83	723	15	86	641	14	82
6 mois à 1 an	326	8	89	347	7	88	281	8	89	216	5	91	264	7	90	315	7	93	356	8	90
1 à 2 ans	186	5	94	177	4	92	226	6	95	141	3	94	159	4	94	166	4	97	259	6	96
2 à 5 ans	212	5	99	218	5	97	178	5	100	163	4	98	176	4	98	151	3	100	185	4	100
Plus de 5 ans	41	1	100	100	2	99	27	1	101	39	1	99	44	1	99	51	1	101	48	1	101
A mort	9	0,22	100	4	0,09	99	—	—	—	2	0,05	99	2	0,05	99	5	0,10	101	5	0,11	101
TOTAL	4 081	100	—	4 651	100	—	3 724	100	—	4 225	100	—	3 911	100	—	4 724	100	—	4 679	100	—

officielles, de même que, de 1931 à 1940, il n'y a aucune catégorie de sentence concernant uniquement l'amende.

2. Les condamnations à une *peine de prison* forment la grande majorité des sentences rendues, puisque — mis à part l'année 1913 où, on constate au contraire, une majorité d'amende (74%) — elles dépassent le plus souvent un taux de 93%, sauf en 1916 (92%), 1918 (84%) et 1919 (90%).

Plus précisément, plus de la moitié des sentences concerne des peines de 1 jour à 2 mois d'emprisonnement. Elles varient entre 5% en 1926 et 82% en 1912, en excluant encore l'année 1913 où les sentences de 1 jour à 2 mois n'atteignent que 17,12%. Ces résultats correspondent à ceux obtenus par MM. Menguile et Pépin pour 1972-1973⁵.

Quant aux sentences d'incarcération de 1 jour à 6 mois, les tableaux indiquent toujours mis à part l'année 1913, un taux cumulé variant entre un minimum de 72% en 1918 et un maximum de 9% en 1920.

Le taux de condamnations de 6 mois à 1 an est assez faible, avec un minimum de 2% en 1913 et 10% en 1922.

3. Les sentences au *pénitencier* varient de 2% en 1913, à 10% en 1919. Les condamnations à plus de 5 ans sont moins nombreuses que celles de 2 à 5 ans. En effet, elles s'échelonnent de 0,53% en 1912, à 2% en 1925, tandis que les sentences à moins de 5 ans de pénitencier varient de 1% en 1918 à 8% en 1919.

Aucune *condamnation à mort* n'a été encourue en 1916, 1920 à 1922, et 1926. C'est en 1924 que l'on trouve un maximum de 9 peines de mort.

Les tableaux 9-9A rapportent la *répartition des détenus* selon le type de sentence, de 1931 à 1940. Leur analyse donne les résultats suivants, légèrement inférieurs à la réalité — précisons le bien — car ces tableaux excluent la catégorie «autres» qui comprend un certain nombre de détenus, impossible à distinguer de celui des prévenus.

1. L'ordre décroissant d'importance, selon lequel les sentences sont rendues, se présente ainsi; en premier lieu, les condamnations à moins de 15 jours constituent 25% en moyenne des sentences

5. Description de la population de l'établissement de détention de Montréal, par Claude MENGHILE et Ronald PÉPIN, juin 1974. p. 17.

TABLEAU 9
Répartition des détenus selon le type de sentence

	1931		1932		1933		1934		1935		1936	
	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum
Moins de 15 jrs	31	31	34	34	22	22	21	21	21	21	32	32
15 jrs à 1 mois	13	44	14	48	16	38	11	32	10	31	20	52
1 à 2 mois	8	52	9	57	18	56	20	52	21	52	8	60
2 à 3 mois	9	61	3	60	8	64	6	58	5	57	9	69
3 à 6 mois	11	72	12	72	7	71	11	69	16	73	11	80
6 mois à 1 an	13	85	7	79	7	78	10	79	12	85	6	86
1 an à 2 ans	6	91	11	90	9	87	7	86	9	94	10	96
2 à 5 ans	7	98	7	97	13	100	11	97	3	97	2	98
Plus de 5 ans	2	100	3	100	1	101	3	100	3	100	/	
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	98

TABLEAU 9A (SUITE)
Répartition des détenus selon le type de sentence

	1937		1938		1939		1940		TOTAL 1931 à 1940	
	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum
Moins de 15 jrs	25	25	20	20	26	26	20	20	25	25
15 jrs à 1 mois	28	53	23	43	23	49	20	40	18	43
1 à 2 mois	18	71	14	57	9	58	19	59	14	57
2 à 3 mois	7	78	4	61	7	65	5	64	6	63
3 à 6 mois	9	87	7	68	14	79	12	76	11	74
6 mois à 1 an	3	90	11	79	8	87	6	82	8	82
1 à 2 ans	2	92	12	91	8	95	6	88	8	90
2 à 5 ans	5	97	9	100	4	99	10	98	7	97
Plus de 5 ans	3	100	1	101	—	—	2	100	2	99
TOTAL	100	100	100	100	100	99	100	100	100	99

prononcées (taux minimum = 20%, en 1940 – taux maximum = 34% en 1932). Au deuxième rang, se situent les sentences de 15 jours à 1 mois avec un taux moyen s'élevant à 18% et variant de 10%, en 1935 à 28% en 1937. Les sentences de 1 à 2 mois viennent en troisième position avec un pourcentage moyen de 14% (minimum = 8% en 1931 – maximum = 21% en 1935). Puis se trouvent les sentences de 3 à 6 mois avec un taux moyen de 11% qui s'échelonne de 7% en 1938 à 16% en 1935. Les sentences de 2 à 3 mois, 6 mois à 1 an, un à 2 ans et 2 à 5 ans se situent dans un même ordre de grandeur, entre des taux moyens de 6% (2 à 3 mois), et 8% (6 mois à 1 an). Enfin, au bas de l'échelle, les condamnations à plus de 5 ans atteignent un taux moyen de 2%, variant de 0% en 1936 et 1939, à 3% en 1937.

2. Par ailleurs, l'examen des *taux cumulés* comparé à celui de la période précédente nous permet de faire les constatations suivantes.

Les sentences d'emprisonnement constituent toujours une très forte majorité, atteignant un pourcentage moyen de 91% qui varie de 86%, en 1933 à 98% en 1936.

En particulier, les sentences de 1 jour à 2 mois dépassent à elles seules la moitié des sentences prononcées, comme durant la période précédente, avec un taux moyen de 57%, variant de 52%, en 1931, à 71% en 1937.

Enfin, les taux de sentence de 1 jour à 6 mois peuvent être rapprochés également de ceux rapportés quant aux années 1912-1930. Le taux cumulé moyen est de 75% avec un minimum de 68% en 1938 et un maximum de 87%, en 1937.

La répartition des prisonniers d'après l'amende est indiquée au tableau 10.

En premier lieu, le taux des sujets incarcérés qui n'ont été condamnés à aucune peine d'amende atteint une moyenne de 52%, entre un minimum de 46% en 1937 et un maximum de 65% en 1933.

Quant au pourcentage moyen des prisonniers qui ont encouru une peine d'amende, il est de 47%, mais il convient de rappeler qu'il concerne une telle sentence prononcée toujours alternativement à une peine d'emprisonnement.

TABLEAU 10
Répartition des prisonniers d'après l'amende

	Pas d'amende	Amende payée	Amende non payée	Total			
	%	%	%	%			
1931	52,4	19,3	28,3	100,0			
1932	49,5	17,2	33,3	100,0			
1933	64,7	15,8	19,6	100,1			
1934	53,3	22,8	23,9	100,0			
1935	52,2	27,8	20,0	100,0			
1936	49,7	25,5	24,8	100,0			
1937	46,0	21,4	32,6	100,0			
1938	58,3	16,1	25,5	99,9			
1939	46,8	22,0	31,2	100,0			
1940	50,6	15,7	33,7	100,0			
Moyenne 1931-1940	52,4	375	20,2	507	27,3	1854	99,9

En moyenne 27% des détenus n'ont pas payé leur amende (taux le plus bas = 20%, en 1933 – le taux le plus élevé = 34%, en 1940), tandis que 20% en moyenne des détenus l'ont payée (taux inférieur = 16% en 1940 – taux supérieur = 28% en 1935).

E. LA RÉPARTITION DES ADMISSIONS D'APRÈS L'ÂGE

La période 1914-1930

Les tableaux 11-11A concernant la répartition des prisonniers d'après leur âge indiquent les résultats suivants.

Le taux des individus âgés de 30 à 39 ans dépasse celui des autres classes d'âge. En effet, il varie entre un niveau inférieur de 24%, en 1919 et un niveau supérieur de 30% en 1925, tandis que les autres groupes, spécialement ceux âgés de moins de 50 ans, représentent des pourcentages moins élevés et, en outre, assez comparables. C'est ainsi que :

a) le taux des sujets âgés de 16 à 19 ans s'élève d'un minimum de 7% en 1916, à un maximum de 13% en 1919;

b) le taux du groupe 20-24 ans atteint un plancher de 14% en 1925, et un plafond de 18% en 1920;

c) la classe 25-29 ans s'échelonne entre les taux 13% en 1916 et 20% en 1928;

TABLEAU 11
Répartition des prisonniers d'après leur âge

	1914			1915			1916			1917			1918			1919			1920		
	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum	Nb	%	%cum
14-15 ans	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	87	2	2	—	—	—	—	—	—
16-19 ans	764	11	11	428	9	9	254	7	7	390	11	11	401	10	12	568	13	13	456	10	10
20-24 ans	1 093	16	27	747	17	26	489	14	21	553	15	26	567	14	26	697	16	29	790	18	28
25-29 ans	1 067	16	43	704	16	42	455	13	34	509	14	40	537	14	40	580	13	42	659	15	43
30-39 ans	1 696	25	68	1 117	25	67	880	26	60	913	25	65	1 023	26	66	1 052	24	66	1 196	27	70
40-49 ans	1 105	17	85	758	17	84	650	19	79	674	19	84	785	20	86	792	18	84	730	17	87
50-59 ans	672	10	95	501	11	95	408	12	91	361	10	94	365	9	95	409	9	93	401	9	96
60 ans et +	280	4	99	261	6	101	262	8	99	215	6	100	191	5	100	223	5	98	175	4	100
TOTAL	6 677			4 516			3 398			3 615			3 956			4 321			4 407		

d) les sujets âgés de 40 à 49 ans représentent un taux variant entre un minimum de 14% en 1930 et un maximum de 20% en 1918.

Enfin, les deux groupes âgés de plus de 50 ans atteignent les taux les plus bas. D'autre part, les sujets âgés de 50 à 59 ans constituent un pourcentage inférieur de 7% en 1930, pour s'élever jusqu'à 12% en 1916 et, d'autre part, le groupe âgé de 60 ans et plus varie entre 4% en 1930, et 8% en 1916.

Quant à l'examen des *pourcentages cumulés*, nous constatons que :

a) les sujets âgés de moins de 25 ans atteignent un taux s'échelonnant entre 22% en 1916, et 29% en 1919;

b) les personnes âgées de moins de 30 ans représentent un pourcentage variant de 35% en 1916, à 48% en 1930;

c) le pourcentage des infracteurs de moins de 40 ans s'établit entre un minimum de 61% en 1916, et un maximum de 75% en 1930;

d) enfin, les individus âgés de moins de 50 ans atteignent un taux passant de 80% en 1916, à 89% en 1930.

La période 1931-1940

Les tableaux 12-12A indiquent la répartition des prisonniers selon leur âge, de 1931 à 1940.

D'emblée, le tableau montre que la classe des sujets âgés de 30 à 39 ans — comme durant la période précédente, mais avec un taux un peu moins élevé — se trouve en première position, avec un taux de 23%. Plus précisément, elle varie entre un minimum de 19% en 1932, et un maximum de 30% en 1935.

La répartition en pourcentage des autres groupes est également comparable à celle de la période 1914-1930. Elle se présente ainsi :

a) les jeunes de moins de 20 ans représentent un taux moyen — pour l'ensemble des années 1931-40 — de 14%, qui varie entre 11%, en 1937 et 16% en 1939;

b) le pourcentage du groupe suivant (20-24 ans) atteint une moyenne de 18% (minimum : 12% en 1939 — maximum : 23% en 1934);

TABLEAU 12
Répartition des prisonniers d'après leur âge

	1931		1932		1933		1934		1935		1936	
	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum
15-17 ans	7	7	6	6	4	4	6	6	4	4	4	4
18-19 ans	9	16	9	15	11	15	8	14	8	12	9	13
20-24 ans	15	31	23	38	16	31	23	37	16	28	22	35
25-29 ans	20	51	16	54	16	47	16	53	18	46	19	54
30-39 ans	25	76	20	74	25	72	21	74	30	76	28	82
40-49 ans	16	92	21	95	11	83	15	89	16	92	12	94
50-59 ans	7	99	4	99	14	97	7	96	7	99	5	99
60 ans et +	1	100	2	101	3	100	4	100	1	100	2	101
Pas de renseignements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	100		100		100		100		100		100	

TABLEAU 12A
Répartition des prisonniers d'après leur âge

	1937		1938		1939		1940		TOTAL 1931 à 1940	
	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum	%	%cum
15-17 ans	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5
18-19 ans	5	11	9	14	11	16	10	15	9	14
20-24 ans	16	27	19	33	12	28	16	31	18	32
25-29 ans	16	43	13	46	12	40	8	39	15	47
30-39 ans	23	66	20	66	24	64	20	59	23	70
40-49 ans	16	82	13	79	17	81	22	81	16	86
50-59 ans	8	90	8	87	7	88	8	89	8	94
60 ans et +	5	95	8	95	6	94	6	95	4	98
Pas de renseignements	5	100	4	99	6	100	5	100	2	100
TOTAL	100		100		100		100		100	

c) les sujets de 25 à 29 ans s'établissent à un taux moyen de 15% (taux le plus bas : 8% en 1940 — taux le plus haut : 20% en 1931);

d) 16% de l'échantillon pour les années 1931-1940, sont âgés de 40 à 49 ans (minimum : 11% en 1933 — maximum : 22% en 1940);

e) les personnes âgées de 50 à 59 ans atteignent un pourcentage de 8% pour l'ensemble des années considérées, avec une variation de 4% en 1932, à 14% en 1933;

f) en dernier lieu, la classe la moins importante quantitativement, est celle de plus de 60 ans dont le taux moyen est de 4% (minimum : 9% en 1931 — maximum : 8% en 1938).

L'étude des *taux cumulés* indique les résultats suivants :

a) 32% de l'échantillon représentent les jeunes de moins de 25 ans. Le taux varie de 27% en 1937 à 37% en 1932;

b) le groupe âgé de moins de 30 ans atteint un taux moyen de 47% (minimum : 38% en 1940 — maximum : 53% en 1932);

c) les auteurs d'infractions dont l'âge est inférieur à 40 ans, constituent un taux moyen de 71% (niveau le plus bas = 57.8% en 1940 — niveau le plus élevé : 81% en 1936);

d) enfin, 87% concernent les sujets âgés de moins de 50 ans (minimum : 80% en 1938 — maximum : 94% en 1932).

F. LA RÉPARTITION DES ADMISSIONS D'APRÈS LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE 1914 à 1930

La lecture des tableaux 13-13A implique une remarque. En effet, dans les documents de la Session, une des colonnes relatives à l'instruction est intitulée «possédant une instruction *plus développée*», alors qu'elle est écrite en anglais *with a little education*.

Du fait que l'auteur de ces tableaux a voulu répartir les niveaux d'instruction entre ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, d'une part, et ceux qui savent lire et écrire, d'autre part, il est à se demander s'il voulait en troisième lieu, retenir ceux qui possèdent une instruction plus — ou peu — développée. Dans chaque tableau, l'on trouve notée, sauf pour l'année 1914, l'indication «possédant une instruction plus développée» (toujours à côté de

TABLEAU 13
Répartition des prisonniers selon l'instruction

	1912		1913		1914		1915		1916		1917		1918		1919		1920	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ne sachant ni lire ni écrire	1 136	20	1 512	21	1 404	21	239	5	719	21	743	21	797	20	889	21	729	17
Sachant lire et écrire	4 543	80	5 681	79	527	8	762	17	2 679	79	3 149	80	2 586	60	2 860	65		
Possédant une instruction peu développée	—	—	—	—	4 746	71	?	?	—	—	—	—	10	.25	846	20	818	19
TOTAL	5 679	100	7 193	100	6 677	100	4 516		3 398	100	3 615	100	3 956	100	4 321	100	4 407	100

TABLEAU 13A (suite)
Répartition des prisonniers selon l'instruction

	1921		1922		1923		1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ne sachant ni lire ni écrire	1 051	16	938	17	682	13	655	11	892	13	387	7	1 109	17	1 443	24	1 106	15	861	12
Sachant lire et écrire	5 567	84	4 474	81	4 443	85	5 144	85	5 337	81	5 011	88	4 981	78	4 646	76	5 861	81	6 095	87
Possédant une instruction peu développée	—	—	98	2	109	2	227	4	383	6	279	5	283	4	—	—	291	4	34	49
TOTAL	6 618	100	5 510	100	5 234	100	6 026	100	6 612	100	5 677	100	6 373	99	6 089	100	7 258	100	6 990	100

with a little education). En 1914, la colonne indique, au contraire — et, semble-t-il, avec plus de justesse — «possédant une instruction peu développée». En 1915, cette colonne ne donne aucun chiffre. Nous avons préféré retenir comme troisième niveau d'instruction l'indication «possédant une instruction peu développée».

Il résulte de l'étude des tableaux 13-13A les constatations suivantes :

1. le taux des prisonniers *sachant lire et écrire* varie entre un minimum de 8% en 1914, et un maximum de 88% en 1926. Mises à part les années 1914 (8%), 1915 (17%), 1919 (60%) et 1920 (65%), les sujets admis à la prison atteignent un taux toujours supérieur à 76%.

2. les *illettrés ou analphabètes* constituent des taux variant entre un minimum de 5% en 1915 et un maximum de 24% en 1928. Ils se trouvent, en général, à un niveau supérieur à 10%, sauf en 1915 (5%) et en 1926 (7%).

3. quant à ceux qui possèdent une instruction peu développée, il n'y en a aucun rapporté en 1912, 1913, 1916, 1917, 1921 et 1928, ni aussi en 1915 (à la suite, cette année-là, d'une erreur de transcription). D'autre part, il y en a un nombre infime par rapport au total des prisonniers : 10 en 1918 et 34, en 1930. En dehors de ces années précitées et de l'année 1914 qui voit subitement apparaître une majorité de 71% de prisonniers possédant une instruction peu développée, le pourcentage de cette catégorie varie entre un minimum de 2% en 1922 et un maximum de 20% en 1919.

L'examen de ce troisième groupe, en nous révélant des pourcentages qui varient en dents de scie, nous permet de croire à la mauvaise qualité d'enregistrement des données statistiques, des tableaux des documents de la Session.

G. LA RÉPARTITION DES ADMISSIONS D'APRÈS LA PROFESSION, DE 1914 À 1930

À partir des tableaux 14-14A, l'échelle des professions, par ordre décroissant, se présente ainsi :

Parmi les douze catégories de professions retenues, c'est celle des *manœuvres journaliers* qui vient en tête avec des pourcentages variant entre 29% (minimum), en 1914 et 66% (maximum), en 1929.

TABLEAU 14
Répartition des prisonniers suivant la profession

	1914		1915		1916		1917		1918		1919		1920		1921		1922	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture et pêche	33	0,49	31	1	31	1	26	1	27	1	54	1	49	1	81	1	55	1
Industrie																		
1. Ouvriers qualifiés	1 370	21	1 187	26	1 072	32	1 085	30	1 092	28	1 364	32	1 490	34	2 254	34	1 106	20
2. Manœuvres journaliers	1 968	29	2 388	53	1 477	44	1 498	41	1 715	43	2 334	54	2 063	47	3 117	47	1 813	33
Total (1-2)		50		79		76		71		71		86		81		81		53
Commerce	336	5	315	7	287	8	232	6	317	8	425	10	518	12	341	5	588	11
Transport	776	12	35	1	232	7	249	7	245	6	30	1	178	4	379	6	346	6
Domestiques	460	7	169	4	29	1	12	0,33	12	0,30	—	—	—	33	0,50	145	3	
Professions libérales	62	1	70	2	2	0,06	12	0,33	3	0,08	22	1	4	1	187	3	65	1
Service Civil																		
Marins et soldats	173	3	17	0,38	41	1	348	10	294	7	74	2	93	2	222	3	144	3
Rentiers	9	0,13	20	0,44	7	0,21	2	0,05	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,02
Vagabonds, mendiants, nomades	790	12	284	6	207	6	151	4	224	6	18	0,42	12	0,27	4	0,06	42	1
Sans profession:																		
Habitant dans leur famille	427	6	—	—	—	—	—	—	21	1	—	—	—	—	—	—	377	7
Habitant hors de leur famille	273	4	—	—	—	—	—	—	6	0,15	—	—	—	—	—	—	828	15
TOTAL	6 677	100	4 516	100	3 385	100	3 615	100	3 956	100	4 321	100	4 407	100	6 618	100	5 510	100

TABLEAU 14A
Répartition des prisonniers suivant la profession

	1923		1924		1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture et pêche	48	1	39	1	54	1	53	1	60	1	36	1	31	43	62	1
Industrie:																
1. Ouvriers qualifiés	1 851	35	2 134	35	2 057	31	1 711	30	1 826	29	1 766	29	1 879	26	1 769	25
2. Manœuvres journaliers	2 523	48	3 025	50	3 511	53	3 052	54	3 895	61	3 671	60	4 771	66	4 322	62
Total (1-2)		83		85		84		84		90		89		92		87
Commerce	531	10	563	9	739	11	630	11	292	5	267	4	309	4	395	6
Transport	131	2	4	0,07	2	0,03	6	0,10	90	1	167	3	53	1	240	3
Domestiques	85	2	10	0,17	32	0,48	11	0,19	5	0,08	7	0,11	22	0,30	14	0,20
Professions libérales	27	1	34	1	42	1	39	1	30	0,47	29	0,48	30	0,41	34	0,49
service civil																
Marins et soldats	21	0,40	211	3	174	3	152	3	133	2	139	2	148	2	141	2
Rentiers	5	0,09	6	0,10	—	—	5	0,09	—	—	6	0,10	6	0,09	10	0,14
Vagabonds, mendiants, nomades	12	0,23	—	—	1	0,01	18	0,32	42	1	1	0,02	9	0,12	3	0,04
Sans profession:																
Habitant dans leur famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Habitant hors de leur famille	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	5 234	100	6 026	100	6 612	100	5 677	100	6 373	100	6 089	100	7 258	100	6 990	100

Suit la catégorie des *ouvriers qualifiés* qui, jointe à la précédente, forme le groupe dénommé «Industrie». Les taux des *ouvriers qualifiés* varient entre un minimum de 20%, en 1922 et un maximum de 35% en 1924. Le groupe des professions «industrielles» compose donc la grande majorité des prisonniers, avec un taux s'échelonnant de 50% en 1914 à 92% en 1929. Et, même en dehors des années 1914 (50%) et 1922 (53%), les prisonniers ayant eu un emploi dans le secteur de l'industrie dépassent toujours un taux de 70%.

Les prisonniers provenant du secteur commercial atteignent un niveau légèrement supérieur à ceux du secteur du transport, avec des taux variant entre un minimum de 4%, en 1929 (contre 0,03% minimum en 1925, pour la catégorie «transport») et un maximum de 12% en 1920 (contre 12% maximum, en 1914 pour le secteur «transport»).

Les autres classes de profession (domestiques, professions libérales — service civil, marins et soldats, rentiers, vagabonds-mendiants-nomades, les sans profession, habitant soit hors, soit dans leur famille) se trouvent au bas de l'échelle avec des taux généralement inférieurs à 25%.

CONCLUSIONS

Compte tenu de la documentation disponible, nous avons divisé notre analyse en deux périodes distinctes soit 1912 à 1930 et 1931 à 1940. Pour certaines analyses, nous avons pu utiliser des tableaux statistiques portant sur ces deux périodes, pour d'autres, les séries sont plus courtes. Il n'en reste pas moins que les résultats obtenus ont permis de dégager un certain nombre de constantes significatives.

On est surtout frappé par la ressemblance entre cette population et celle de la prison d'Orsainville en 1972-1973 (voir l'article de A. Campeau dans ce numéro). La très grande majorité des peines sont très courtes : de 1912 à 1940, 50 à 80% des admissions se rapportent à des peines de moins de deux mois. Même si Bordeaux reçoit tous les détenus condamnés à deux ans et moins, plus de 50% des personnes condamnées admises à Bordeaux ont de très courtes peines (moins de deux mois).

D'autre part, les délits reliés à ces condamnations sont des délits bénins qui ne sont ni des infractions contre les biens ni des infractions contre les personnes. Une très forte proportion d'entre

eux (30 à 60%) peuvent être classés dans la catégorie des infractions de « nuisance publique » et 30 à 50% concernent des infractions relatives à l'état d'ivresse.

De plus, même si les jeunes de moins de 30 ans sont en plus grand nombre, il est fort surprenant et significatif de remarquer que le pourcentage des délinquants âgés est fort important pour une population carcérale ou « délinquante ». De 15 à 20% des admissions correspondent à des personnes âgées de 50 ans et plus de 40 ans représentent toujours environ le tiers de la population. Naturellement, cette population est très peu instruite et constituée en majorité de manœuvres ou de journaliers.

Ces données, qui, comme nous venons de le souligner, sont très étonnamment semblables à celles recueillies à Bordeaux en 1972-1973 ainsi qu'à Orsainville en 1974, démontrent clairement que les prisons provinciales du Québec ont surtout servi à enfermer les défavorisés socio-économiques. Notons aussi, et cela est très important, que l'on retrouve dans ces trois populations environ 50% des admissions pour non-paiement d'amende.

Évidemment, tous ces individus avaient commis une infraction, ou étaient dans un état que l'on qualifie d'infraction (exemple : état d'ivresse sur la voie publique). Mais il est tout aussi évident qu'ils ont été incarcérés avant tout à cause de leur situation de marginalité de défavorisés socio-économiques. Nos prisons ont servi et servent encore à nous débarrasser d'un certain nombre d'individus qui nous gênent (l'article de M^r Jean Héту dans ce numéro, jette une lumière particulière sur le mécanisme qui produit une telle injustice).

Notre recherche, l'une des premières de ce genre au Québec, tente de présenter une image aussi réelle que possible, compte tenu des statistiques disponibles, d'une des plus importantes prisons provinciales. De telles études, comme celle de Ghislaine Julien publiée dans ce numéro, contribueront, espérons-nous, à accumuler des données permettant de mieux comprendre ce qu'a été chez nous la réaction pénale face aux marginaux, c'est-à-dire à ceux qu'on a voulu écarter de la société.